

LIVRET D'ACCUEIL

E.H.P.A.D Rothéneuf
2 Allée des Dames Porcaro
35400 Saint-Malo Rothéneuf
☎ : 02.99.56.97.83
Fax : 02.99.56.97.92
accueil@ehpadrotheneuf.fr



Livret d'accueil



Bienvenue à la Résidence !

Vous souhaitez mieux connaître « L'EHPAD ». Vous vous apprêtez à le visiter ou vous y installer. Ce livret d'accueil est destiné à vous permettre de mieux connaître la résidence et son fonctionnement.

Cet Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (*E.H.P.A.D*) est une structure médico-sociale qui se veut être avant tout, un lieu de vie, ouvert à vos proches.

Sa taille à dimension humaine et son caractère familial permettent un accompagnement individualisé, cherchant à préserver au maximum les habitudes de vie de chaque résident.

Le Conseil d'Administration, la Direction, le Personnel, les Résidents, vous souhaitent la bienvenue et sont heureux de vous permettre de découvrir ce lieu de vie et faciliter votre adaptation.

Le Président
Jean-Pierre CUDENNEC

Petit historique de la Résidence

La Maison d'hospice de la "La Sainte Famille" fut fondée le 06 Novembre 1888 par la congrégation des Sœurs du "Cœur Immaculé de Marie" de la Guilmarais de Vitré.

La Maison de Retraite ayant besoin d'être rénovée et mise aux normes de sécurité, est achetée par la ville de St-Malo qui rétrocède son patrimoine immobilier à la SA-HLM La Rance qui réalise la construction d'un nouvel Etablissement de style néo-balnéaire en 1998. Création de l'Association de Gestion de la Maison de Retraite de Rothéneuf (AGMRR) « La Sainte Famille » en 1995.

En 2020, l'AGMRR devient l'Association Sainte Famille de Rothéneuf et l'établissement l'EHPAD ROTHENEUF.

Les instances

L'association a pour objectif d'accueillir, d'héberger et d'assister sous toutes ses formes les personnes âgées dépendantes, dans le cadre d'un *E.H.P.A.D.*

L'établissement est médicalisé depuis le 26/12/2001. *L'E.H.P.A.D.* est avant tout un lieu de vie.

L'E.H.P.A.D. est dirigé par un directeur nommé par le **Conseil d'Administration**. Sa fonction est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, instance décisionnelle, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil de la vie sociale, instance consultative et participative, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement ainsi qu'à son fonctionnement. Les membres sont élus pour trois ans.

Vous pouvez contacter les représentants du conseil de la vie sociale afin qu'un sujet soit mis à l'ordre du jour lors de prochaines réunions. Il se réunit trois fois par an. Un compte-rendu est affiché au sein de l'établissement à l'issue de chaque réunion.

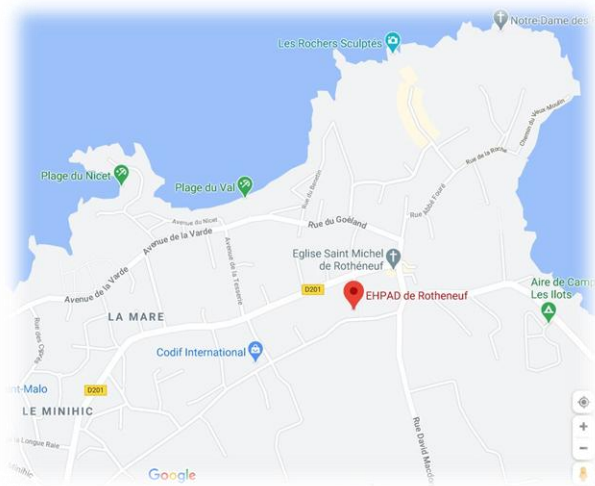
La situation géographique



Saint-Malo est au cœur d'une région dynamique, axée en particulier sur le tourisme, les activités portuaires (voyageurs, marchandises, pêche, industries navales) et les primeurs.

Saint-Malo se situe à la limite de deux départements : les Côtes-d'Armor et la Manche. Rennes, préfecture d'Ille-et-Vilaine, se situe à 70 km de St Malo.

L'Ehpad est à la périphérie de Saint-Malo, à l'entrée de Rothéneuf, sur l'axe Cancale - Saint-Malo, proche de la vie active, tout en étant dans un environnement aéré et calme (plages, campagne), avec quelques commerces de proximité (crêperie, pharmacie, boulangerie, coiffeur, bar, chocolatier, traiteur) et desservi par les bus, d'où une situation privilégiée.



L'admission

Une demande d'admission est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement. Le dossier national doit être retourné, dûment complété. Il s'agit d'un dossier type commun à tous les EHPAD du pays.

Une rencontre vous sera proposée ainsi qu'à votre famille avec un, ou deux représentants de l'établissement : la Direction, le médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice et l'assistante administrative afin de vous aider dans les démarches administratives d'entrée et connaître vos besoins. Les admissions sont prononcées par la Direction, sur avis du Médecin Coordonnateur.

La capacité et la population d'accueil

L'établissement a une capacité d'accueil de 68 résidents, dont une chambre temporaire.

Les séjours en hébergement temporaire d'une durée maximum de 3 mois s'adressent à des personnes habituellement soutenues à domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. Ces courts séjours peuvent également être l'occasion de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Un système de SAS avec code renforce nos possibilités d'accueil des personnes en perte d'autonomie, tout en conciliant sécurité et liberté pour l'ensemble des résidents.



Les Chambres

Les chambres, disposées sur trois étages et desservies par deux ascenseurs, peuvent accueillir une personne ou un couple.



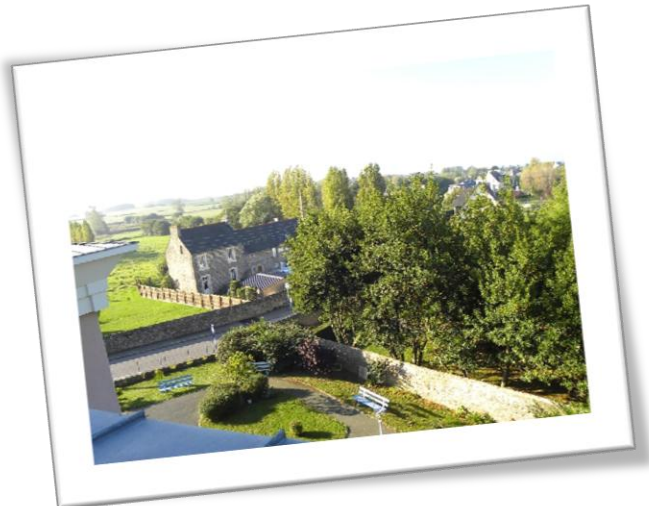
Les chambres sont meublées d'un lit, d'une penderie et équipées d'une salle de bain, avec W.C, douche et lavabo, d'une prise téléphonique et d'une prise pour la télévision.



Vous pouvez personnaliser votre logement (petit meuble, tableau, table ...).

Les espaces de convivialité

A l'extérieur, vous aurez le loisir de découvrir un jardin clos, verdoyant et fleuri, avec espaces de repos.



A l'intérieur, des salons aménagés favorisent les moments de détente, de distraction (lecture, télévision..) et de rencontres avec d'autres résidents. Ces espaces sont également à votre disposition pour échanger avec vos proches.



La surveillance

Une présence est effective 24h /24h, 7j/7j.

La nuit, un personnel soignant et un agent hôtelier assurent la surveillance en effectuant des rondes régulières.

Vous pouvez à tout moment, être mis en relation avec un membre du personnel soignant avec l'appel malade se trouvant dans la chambre et également dans la salle de bain.

La restauration

La plus grande attention est apportée aux repas préparés dans l'établissement. La cuisine est traditionnelle. Les menus sont affichés à l'entrée de la salle à manger.



La salle à manger, spacieuse, claire et climatisée accueille les résidents pour les déjeuner et le dîner. Ponctuellement, le plateau peut être porté en chambre. Le petit déjeuner est quant à lui servi en chambre.



Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Le petit déjeuner : à partir de 7 h 15
- Le déjeuner : 12 h 00
- Le goûter : entre 15 h 30 et 16 h 00
- Le dîner : 18 h 30
- Une collation peut être servie la nuit selon les envies des personnes.

Un service est proposé plus tôt pour les personnes les plus dépendantes, midi et soir.

Chaque plat est préparé sur place par notre équipe de cuisiniers selon les règles d'hygiène.



Les menus sont élaborés par le chef cuisinier et la diététicienne en collaboration avec le médecin coordonnateur.

Les régimes particuliers sont assurés sur prescription médicale.

Parents et amis peuvent venir déjeuner avec vous, en prévenant au moins 48 heures à l'avance dans la limite des places disponibles. Les repas seront facturés au tarif en vigueur.

Le P.A.S.A

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'*E.H.P.A.D* souffrant de troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leur capacités fonctionnelles, leur fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.



L'admission au « PAS A PAS », nom donnée au *P.A.S.A*, consiste d'abord à élaborer un projet de vie du résident avec son accord et en concertation avec sa famille ou ses proches et l'équipe soignante, après avis du médecin coordonnateur et sous la responsabilité administrative du directeur de l'établissement.

Le PAS à PAS est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 10H15 à 17H00.

Chaque jour de la semaine aura une thématique :

- ✍ Cognitive (loto, memory, calcul mental...)
- ✍ Ludique (jeux sensoriels, jeux de société...)
- ✍ Manuelle (jeux d'équilibre, atelier dessin pâte à modeler ...)
- ✍ Bien-être (relaxation, gymnastique douce, massage, Snoezelen, sortie, musicothérapie...)
- ✍ Physique (promenade, parcours sensoriel...)



Le PAS à PAS a pour concept un cadre de vie accueillant et intime. La salle principale se découpe en trois espaces :

- Une cuisine ouverte,
- Un espace activités,
- Un espace salon.

Un espace Snoezelen



A l'extérieur, salon de jardin et espace jardinage.



Courrier / téléphone/télévision/wifi



Le courrier est distribué quotidiennement.

Un départ courrier est à votre disposition à l'accueil pour vos envois extérieurs.

Chaque logement est équipé d'une prise antenne pour le téléviseur, ainsi que d'une prise téléphonique. Cependant pour le téléphone, vous devez demander l'ouverture de la ligne

à un opérateur en suivant les mêmes principes qu'à votre domicile. Vous réglerez directement votre abonnement et vos communications à cet opérateur.



Un accès internet WIFI est disponible dans tout l'établissement, le code d'accès peut être demandé auprès du personnel administratif. Un ordinateur est disponible dans la salle d'activités.

Les visites

Vous pouvez recevoir toute visite de votre choix et à toute heure. Néanmoins, dans un souci de bon fonctionnement du service et par considération pour les autres résidents, il est souhaitable que les visiteurs évitent le moment des soins et les heures de repas, sauf s'ils prennent ce repas avec vous.

Pratique religieuse

L'E.H.P.A.D dispose d'un lieu de culte. Une messe est célébrée par un ecclésiastique un vendredi sur deux. L'ecclésiastique peut également vous rendre visite si vous en faites la demande.

Si vous êtes d'une autre confession, vous pouvez demander la présence d'un ministre de Culte de votre choix.

Le linge

Le personnel de lingerie assure le lavage, le repassage et la distribution du linge de tous les résidents, sous réserve que celui-ci soit marqué à son nom.

L'établissement se charge du marquage du linge du résident.

Le linge plat (draps taies...) est fourni et entretenu par l'établissement.



Vous devez apporter votre linge personnel (vêtements en quantité suffisante)-

L'entretien du linge personnel est assuré au sein de l'établissement, sauf pour le linge délicat.

Attention, il est conseillé d'éviter le linge fragile (soie, laine...) car nous ne pouvons garantir son entretien. Si vous voulez garder ces types de vêtements, il est préférable que vous en conserviez l'entretien.

Les loisirs

L'animation est une des fonctions essentielles à l'*E.H.P.A.D.* C'est pourquoi notre projet d'établissement favorise les activités et sorties vers l'extérieur : participation aux manifestations locales (marché, théâtre...), visites touristiques, ...

Vous pouvez aussi participer quotidiennement à des animations à l'intérieur de l'établissement : lecture du journal, atelier pâtisserie, chant, divers jeux (cartes, dominos...).

Diverses animations sont proposées aux résidents, tous les après-midis de 14 h 00 à 16 h 30. Les familles qui le souhaitent peuvent y participer.

Le programme des activités est affiché dans l'établissement.



En été, vous pourrez flâner dans le parc, des bancs sont à votre disposition.

Le temps d'animation est un moment d'échanges et de rencontres.

Un espace de balnéothérapie est là pour vous relaxer.



✍ Organisation de journées à thème lors de diverses fêtes (Noël, Pâques, Nouvel An chinois...) ;

✍ Fête des anniversaires chaque mois avec spectacle ou manifestation accompagnée de la famille ou des proches ;

✍ Projets intergénérationnels avec les élèves des écoles alentours, l'amicale laïque...

Le personnel administratif et technique

Le personnel d'accueil, présent du lundi au vendredi, est à votre disposition pour toute information et pour faciliter vos démarches administratives.

Le personnel de maintenance assure la maintenance et l'entretien des bâtiments ainsi que la sécurité des locaux.



L'équipe soignante :

A votre entrée, vous ferez le choix de votre médecin traitant.

Médecins traitants

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur.

Médecin coordonnateur gériatre intervient une fois par semaine. Sa mission est de coordonner l'équipe soignante et de mettre en place le projet de soins.

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative du responsable de l'établissement.

Il peut être contacté par tous les résidents ou leurs familles.

Il assure différentes missions :

- ✍ Évalue le niveau de dépendance des résidents, ainsi que leurs besoins en soins ;
- ✍ Élabore le projet de soins avec l'équipe soignante, coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- ✍ Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques et participe à l'évaluation de la qualité des soins ;
- ✍ Donne un avis médical pour les dossiers d'admissions ;
- ✍ Met en œuvre une politique de formation et participe aux actions d'informations des professionnels de santé ;
- ✍ Identifie les risques pour la santé publique et veille aux mesures utiles à la prévention, à la surveillance et à la prise en charge des risques ;
- ✍ Participe à la mise en œuvre des conventions inter-établissements pour la continuité des soins et pour une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels.

Infirmière coordinatrice

Elle est responsable de l'organisation des soins au sein de l'EHPAD.

Infirmières

Elles dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident. Elles assurent en particulier la distribution des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants.

Elles contribuent activement à l'accompagnement des résidents dans leurs parcours de soins et projet de vie.

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, elles encadrent au quotidien l'action des aides-soignants.

Aides-soignants

Ils assurent activement l'accompagnement des résidents par des soins de confort et par une assistance dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...) : le tout en préservant au mieux l'autonomie du résident. Ils accompagnent les résidents dans leurs activités.

Ils exercent sous la responsabilité des infirmières et de l'infirmière coordinatrice.

Psychologue

Elle accompagne psychologiquement la personne âgée et son entourage familial dans les étapes qu'ils traversent.

Elle contribue ainsi à la recherche d'un nouvel équilibre de vie au sein de la maison de retraite.

Ergothérapeute

Elle veille à limiter la perte d'autonomie. Son action vise à soutenir les capacités motrices et cognitives.

Agents des Services

Ils veillent au confort et au bien-être des résidents, à l'entretien quotidien des chambres et des locaux. Ils assurent également le service des repas. Ils participent également à l'accompagnement du résident (activités, sorties).



Animateur

Il assure les activités et sorties culturelles. Il veille au maintien du lien social.

De nombreux autres professionnels contribuent à la qualité de votre séjour.

Intervenants extérieurs

Vous conservez le libre choix de vos praticiens spécialisés (dentiste, dermatologue, ophtalmologue...).

Les kinésithérapeutes, interviennent sur prescription médicale auprès des résidents, une salle est aménagée à cet effet. Divers exercices sont pratiqués permettant la rééducation, la stimulation, l'entretien des capacités, la mobilisation articulaire.

Le transport est à la charge du résident et peut, selon prescription médicale, être assuré par un taxi ou une ambulance.



Il est fortement recommandé aux résidents de souscrire une assurance complémentaire santé qui les aidera à supporter les frais médicaux restant à leur charge.



Des pédicures et coiffeurs interviennent au sein de l'établissement.
Les prestations sont à la charge du résident.

Le prix de journée

A la date du présent contrat, les prix de journée et les tarifs dépendance sont fixés annuellement par un arrêté du Conseil Général au vu de propositions budgétaires établies par l'établissement et discutées avec les instances décisionnelles.

Ce prix de journée prend effet à la date fixée dans l'arrêté.

Les familles et les résidents en sont informés par voie d'affichage.

Le tarif journalier applicable au 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

☐ **Tarif journalier « hébergement »** est fixé à : 75.37 €

A cette même date, conformément à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées, un **forfait journalier « dépendance »** fixé par le Président du Conseil Général, est facturé : il s'agit du ticket modérateur (=GIR 5/6).

☐ **Tarif journalier « dépendance »** est fixé à : 6.52 €

Au total, dans tous les cas et quel que soit le GIR, les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement.

☐ **Le prix de journée net pour une personne est de : 81.89 €**

Les frais de séjour sont facturés à terme échoir mensuellement, par prélèvement au 10 de chaque mois.

En cas d'impossibilité financière, une demande d'aide sociale aux personnes âgées peut être instruite auprès des services du Conseil Général du département dont relève le domicile d'origine de la personne accueillie.

Aides possibles

Les résidents peuvent faire une demande d'APL (Allocation Personnalisée au Logement) L'établissement est habilité à recevoir les personnes bénéficiant de l'Aide Sociale.

Durée et modalités de renouvellement du contrat

La réservation d'un logement dans notre établissement prend effet immédiatement après réception du contrat signé. Le contrat est à durée indéterminée.

Toutefois, lorsque préalablement à l'entrée dans notre établissement, vous désirez conclure un contrat pour un hébergement d'une durée limitée inférieure à six mois, le contrat est alors à durée déterminée, et la période est précisée sur celui-ci.

Les consignes spécifiques

En Cas d'incendie : si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes :

- ✍ Ne criez pas « au feu » ;
- ✍ Prévenez immédiatement le personnel ;
- ✍ Restez dans votre chambre ;
- ✍ Fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques.



En Cas d'alerte :

- ✍ Attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire vous transportera.
- ✍ N'utilisez pas les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée.
- ✍ Attendez pour revenir dans votre chambre d'y être convié par le personnel.

Votre avis nous intéresse

Comme tout un chacun, vous avez le droit de vous exprimer, d'écrire, d'émettre vos opinions et de communiquer librement.

Vous pourrez vous porter candidat pour participer aux différentes commissions de l'établissement :

- ♦ Conseil de vie sociale
- ♦ Commission des menus.

La satisfaction des résidents fait l'objet d'enquête auprès de vous et de votre famille, merci de prendre quelques instants pour le remplir afin de contribuer, par vos réponses et suggestions, à améliorer la qualité de nos prestations.

Le bénévolat

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service animation.

Vos interlocuteurs

❖ *Au sein de l'établissement*

- ✍ Monsieur Jean-Pierre CUDENNEC, Président de l'Association,
- ✍ Madame Christelle BERHAULT Directrice,
- ✍ Madame le Docteur ILLES, médecin coordonnateur,
- ✍ Madame Clémentine METAYER, infirmière coordinatrice,
- ✍ Madame Sylvaine HUE, psychologue,
- ✍ Madame Laura SALVI, ergothérapeute,
- ✍ Monsieur Dorian PASCAL, animateur,
- ✍ Madame Véronique VINCENT, assistante de direction,
- ✍ Madame Gwenola PALIERNE, assistante relation résident et facturation,
- ✍ Monsieur Éric DENEUBOURG, responsable maintenance,
- ✍ L'équipe soignante,
- ✍ L'équipe hôtelière.

❖ *A l'extérieur de l'établissement :*

Pour vous informer, vous orienter et vous écouter

C.L.I.C. de la Côte d'Emeraude

1, rue Henri-Dunant - 35800 Dinard

☎ : 02.99.16.88.76

💻 : clic3-cote-emeraude@hotmail.fr

Centre Départemental d'action Sociale (CDAS) Saint Malo

12, boulevard de la Tour d'Auvergne - 35400

☎ : 02.99.40.62.20

Conseil Général de l'Ille et Vilaine

1 Avenue de la Préfecture - 35042 Rennes

☎ : 02.99.02.37.25

💻 : conseil-general@cg35.fr

Conseil Général de l'Ille et Vilaine

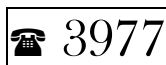
Agence Départementale du Pays de Saint Malo

26 bis, rue Raphaël de Folligné - 35350 La Gouesnière

☎ : 02.99.02.45.00

💻 : agences.ille-et-vilaine.fr

Ecoute maltraitance



Charte des Personnes Âgées dépendantes En Institution



(Commission « droits et libertés » de la fondation nationale de gérontologie en 1986)

Droit des personnes âgées dépendantes en institution

Le respect des droits et libertés des personnes âgées dépendantes concerne tous les lieux de vie : logements-foyers, maisons de retraite, résidences, services hospitaliers, unités de long séjour...

1-Tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte de droits et des libertés des personnes âgées dépendantes.

2-Nul ne peut être admis en institution sans une information et un dialogue préalable et sans son accord.

3-Comme pour tout citoyen adulte, la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.

4-Le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits.

5-L'institution devient le domicile du résident, il doit y disposer d'un espace personnel.

6-L'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs.

7-L'institution encourage les initiatives du résident. Elle favorise les activités individuelles et développe les activités collectives (intérieures ou extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.

8-L'institution doit assurer les soins infirmiers et médicaux les plus adaptés à l'état de santé du résident. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'établissement, le résident doit en être préalablement informé.

9-L'institution accueille la famille, les amis ainsi que les bénévoles et les associe à ses activités. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par de lieux de rencontre, des horaires de visites souples, des possibilités d'accueil pour quelques jours et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.

10-Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances, etc...), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.

11-Tout résident doit disposer de ressources personnelles. Il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui reste disponible.

12-Le droit à la parole est fondamental pour les résidents.